

Université Populaire de la Narbonnaise (UPN)

Site de l'UPN : <http://upnarbonnaise.unblog.fr/>

Site du café philo : <http://cafephilo.unblog.fr/>

Site de Michel Tozzi : www.philotozzi.com

Mail de Michel Tozzi : michel.tozzi@orange.fr

Revue de didactique de la philosophie *Diotime* :
www.educ-revues.fr/diotime/

PÔLE PHILO ATELIER DE PHILOSOPHIE POUR ADULTES (2014-2015) (11^e année)

Séance 10 du 13-06-2015 9h30-12h15
(Nombre de participants : 18)

Le phénomène sectaire

Animation - reformulation : Michel Tozzi

Introduction : Daniel Lacoste

Présidence de séance : Francis Rennes

Synthèse écrite de la discussion : Laure marois

Saisie des textes des participants : envoyés par mail

I) Introduction (Daniel)



Le phénomène sectaire se rencontre évidemment au sein des sectes. Mais pas seulement. Dans le langage courant, on dit parfois qu'une personne ou un groupe font preuve de sectarisme.

Deux données principales semblent caractériser l'attitude sectaire :
la certitude de détenir LA vérité.

La volonté de s'isoler, parfois au sein d'un groupe, et de couper les possibilités de discussion et de communication. Les sectaires considèrent qu'ils sont seuls à comprendre LA vérité, et faisant preuve d'une certaine paranoïa, ils pensent que les autres veulent les harceler. D'où leur rejet des autres. Ils se considèrent comme des incompris.

Introduction : dangerosité de certains phénomènes sectaires

1993 : 88 membres de la secte des Davidsoniens morts par suicide ou à l'issue d'affrontements avec la police à Waco au Texas

1994 : 53 membres de la secte du Temple solaire morts suicidés ou assassinés en Suisse et au Canada

1995 : 11 morts et 5.000 blessés dans l'attentat au gaz perpétré dans le métro de Tokyo par la secte Aoum.

1978 : suicide collectif des 923 membres du Temple du Peuple au Guyana.

Essai de définition de la secte

Evidemment, il convient d'étudier plus précisément la notion de secte, lieu de prédilection du phénomène sectaire. La définition de la secte est une affaire délicate, qui met le juriste dans l'embarras, car l'Etat s'est refusé à définir les notions de religion, de secte et de phénomène sectaire !

Justifiée par le besoin de croire, la notion de secte doit être distinguée de notions voisines mais pourtant différentes :

- la religion. Selon Wikipédia il n'y a pas de définition de la religion qui soit universellement reconnue. Cicéron : « le fait de s'occuper d'une nature supérieure que l'on appelle divine et de lui rendre un culte ». Mais on voit tout de suite les limites de cette définition pourtant minimaliste : les bouddhistes ne croient ni en l'existence de l'âme, ni d'un dieu, ni même de la notion du « moi », et pourtant le bouddhisme est généralement considéré comme une religion.

Une des caractéristiques de la religion, c'est notamment de relier des humains, de créer un lien entre eux autour d'une croyance dans une entité transcendante.

- L'orthodoxie : Le terme orthodoxe vient du grec ὀρθός *orthós* (droit) et δόξα *dóxa* (opinion). Il trace la limite entre la pensée exacte, conforme, et celle qui diverge de l'exactitude.

- Le schisme de 1054 divise la chrétienté en chrétiens catholiques et chrétiens orthodoxes.

- Hérésie : aujourd'hui, le mot hérésie désigne avant tout une opinion, doctrine ou dogme considéré comme sortant du cadre de ce qui est généralement admis ou tenu pour acquis dans les domaines de la pensée, de la connaissance, de la religion.

Mais ces définitions sont à géométrie variable : le christianisme à ses débuts était considéré comme une secte par rapport au judaïsme, avant d'être qualifié de religion à part entière. Le mouvement orthodoxe est issu d'un schisme, les protestants d'une guerre, les cathares victimes d'une hérésie...

En 1920, la SFIO s'est scindée entre les communistes et les socialistes, et dans de nombreux domaines on a constaté des dissidences (art, psychanalyse, recherche théorique, etc.).

Il n'existe pas de définition juridique de la secte : voici ce que dit la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) :

« Il n'y a pas en droit français de définition juridique de la secte, pas plus qu'il n'y a de définition de la religion. Respectueux de toutes les croyances et fidèle au principe de laïcité, le législateur s'est toujours refusé à définir les notions de sectes et de religions, afin de ne pas heurter les libertés de conscience, d'opinion et de religion garanties par les textes fondamentaux que sont la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la Constitution française du 4 octobre 1958 et la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat. Pour autant, tout n'est pas permis au nom de la liberté de conscience ou de la liberté de religion. La loi fixe des bornes qui sanctionnent les abus de ces libertés, sous le contrôle du juge ».

Définition minimaliste de la secte : « Ensemble d'individus partageant une même doctrine philosophique, religieuse, etc. ».

Caractéristiques importantes de la secte :

- La secte constitue un groupe numériquement moins important que la majorité à laquelle elle s'oppose.
- Elle estime détenir LA vérité (dogmatisme).
- Elle s'isole et rompt les contacts avec le milieu (religion, société...).

Toutes les sectes ne présentent pas à priori de danger. Elles peuvent même parfois être considérées comme un phénomène progressiste et nécessaire, favorisant l'évolution d'une société (par exemple naissance d'une nouvelle religion).

Les objectifs avoués des sectes sont des plus variés, il est impossible d'en dresser une liste exhaustive : retour à la « vraie religion », préparation de l'apocalypse, guérison des malades, instauration de la paix, exploration des chemins de la vie intérieure, développement du potentiel humain, contact avec les extraterrestres, etc.

La dérive sectaire



Ici encore, le législateur s'est refusé à donner une définition. Mais nous avons une définition de la dérive sectaire par la Miviludes (2.000 signalements par an) :

« Il s'agit d'un dévoiement de la liberté de pensée, d'opinion ou de religion qui porte atteinte à l'ordre public, aux lois ou aux règlements, aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes. Elle se caractérise par la mise en œuvre, par un groupe organisé ou par un individu isolé, quelle que soit sa nature ou son activité,

de pressions ou de techniques ayant pour but de créer, de maintenir ou d'exploiter chez une personne un état de sujétion psychologique ou physique, la privant d'une partie de son libre arbitre, avec des conséquences dommageables pour cette personne, son entourage ou pour la société ».

Les institutions mises en place par l'Etat :

- Rappel historique : l'affaire Claire Château. En 1982, après plusieurs tentatives pour sortir leur fille d'un milieu soupçonné d'oblitérer sa liberté de jugement, les parents de Claire Chateau, mooniste (Eglise de l'unification), âgée de 21 ans, organisaient l'enlèvement de celle-ci. Elle est alors prise en charge par un groupe comprenant ses parents, un membre de l'ADFI (une association de lutte contre les sectes) et deux « déprogrammeurs ». Toutes ces personnes sont poursuivies en justice et inculpées. La police retrouve rapidement la « victime », trop tôt pour qu'une sorte de « décompression » permette à Claire Chateau de se retrouver elle-même et qu'un dialogue s'instaure avec ses parents. L'embarras de la justice est évident : les inculpés sont relâchés et, sur le conseil de la secte elle-même, Claire Chateau retire la plainte qu'elle a déposée contre ses parents (mais non contre les membres de l'ADFI, ni contre les « déprogrammeurs »). L'instruction se poursuit donc. Mais, le 8 juin 1982, coup de théâtre, une perquisition de la police est effectuée à la demande de la justice dans plusieurs centres Moon de Paris et de Province. Des documents sont saisis. Epineux problème, l'affaire provoque spontanément de nombreuses réactions. Verra-t-on les parents de Claire traduits aux assises ? L'enlèvement avec séquestration et « déprogrammation » va-t-il se généraliser ? Les pouvoirs publics vont-ils se débarrasser du problème par une absence de réaction qui aboutirait à une singulière jurisprudence ? La presse, loin d'être unanime, montre son embarras. Plusieurs prises de position s'élèvent contre la déprogrammation. Tout à fait contraignante et, par bien des aspects, comparable aux contraintes que l'on reproche aux sectes, la déprogrammation pourrait être utilisée pour combattre toutes les opinions, politiques, religieuses ou philosophiques. D'inspiration trop pragmatique et, au demeurant souvent fort coûteuse, elle n'est pas, au surplus, adaptée à la mentalité française. « Cette méthode, analogue à celle qu'ont subie les adeptes à l'arrivée dans la secte - mais de leur plein gré et sans violence - suppose une contrainte », (article du journal *Le Matin*, 8-03-1982).

- 1983 : le rapport du député Alain Vivien sur les sectes, à la demande du premier ministre.

- 1995 : la commission parlementaire d'enquête sur les sectes instituée à la suite d'un vote à l'unanimité des députés.

- 1998 : la Mils, Mission interministérielle de lutte contre les sectes, dirigée par Alain Vivien,

- 2002 : La Miviludes, Mission interministérielle instituée auprès du Premier ministre par décret présidentiel, dirigée notamment par Georges Fenech. Elle a pour mission d'observer et d'analyser le phénomène des dérives sectaires, d'informer le public sur les risques qu'elles représentent et de coordonner l'action préventive et répressive des pouvoirs publics.

- Info sectes

Problématique philosophique

Ceux qui font partie d'une secte invoquent la liberté de conscience, la liberté religieuse, la liberté de culte, la liberté de choix de leur mode de vie.

Ceux qui s'opposent à la secte invoquent la manipulation mentale, l'embrigadement, la privation de liberté, le détournement de fonds, l'exploitation physique, financière ou sexuelle, toutes sortes d'infractions pénales pouvant aller jusqu'à l'assassinat.

Paradoxalement, c'est donc au nom de la même valeur, la liberté, que les uns et les autres se battent.

Deux logiques s'affrontent, et c'est justement la définition que l'on donne à la tragédie.

A noter que, après avoir procédé à des mises en garde contre les sectes, les institutions religieuses ont pris leur défense : ainsi, aux USA, en 1982, les dirigeants des grandes Eglises ont pris conjointement la défense du révérend Moon accusé d'évasion fiscale, le moindre accroc aux garanties constitutionnelles représentant à leurs yeux une menace potentielle contre toutes les religions. En France, les églises chrétiennes se sont prononcées contre la définition d'une infraction spécifique relative aux dérives sectaires, (le délit d'envoûtement), estimant d'une part que chacun pourrait incriminer le voisin d'un tel délit, et d'autre part que toutes les institutions religieuses pourraient globalement en être accusées.

Stratégie des pouvoirs publics en face de la dérive sectaire

Mise en place des organismes précités.

Surveillance des dérives sectaires à partir des critères de convergence des Renseignements Généraux.

Conformément au principe de laïcité, la Miviludes s'interdit de porter quelque jugement de valeur que ce soit sur les doctrines, les théories ou les croyances en tant que telles, son objet étant de dénoncer systématiquement les dérives sectaires et de lutter contre elles.

Pour exercer sa mission de vigilance, elle s'appuie notamment sur un certain nombre de critères de dangerosité édictés sur la base des travaux de plusieurs commissions d'enquête parlementaire, sur sa propre expérience et surtout sur le travail de terrain réalisé par les renseignements généraux :

- la déstabilisation mentale,
- le caractère exorbitant des exigences financières,
- la rupture avec l'environnement d'origine,
- l'existence d'atteintes à l'intégrité physique,
- l'embrigadement des enfants,
- le discours antisocial,
- les troubles à l'ordre public
- l'importance des démêlés judiciaires,
- l'éventuel détournement des circuits économiques traditionnels,
- les tentatives d'infiltration des pouvoirs publics.

Un seul critère ne suffit pas pour établir l'existence d'une dérive sectaire et tous les

critères n'ont pas la même valeur.

Application des dispositions législatives existantes

Notamment toutes les infractions pénales liées au non respect des droits de l'Homme, ainsi que les dispositions visant la protection des enfants et des personnes fragiles psychologiquement.

Impossibilité de définir l'infraction de « manipulation mentale » ou encore « d'envoûtement ».

Mais définition d'une infraction particulière : l'abus de faiblesse. Cf. Article 223-15-2 du code pénal institué par la loi du 12 juin 2001, modifiée en 2009, tendant à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales :

« Est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse soit d'un mineur, soit d'une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de son auteur, soit d'une personne en état de sujétion psychologique ou physique résultant de l'exercice de pressions graves ou réitérées ou de techniques propres à altérer son jugement, pour conduire ce mineur ou cette personne à un acte ou à une abstention qui lui sont gravement préjudiciables.

Lorsque l'infraction est commise par le dirigeant de fait ou de droit d'un groupement qui poursuit des activités ayant pour but ou pour effet de créer, de maintenir ou d'exploiter la sujétion psychologique ou physique des personnes qui participent à ces activités, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 750 000 euros d'amende ».

Ce texte n'incrimine pas en tant que telle la dérive sectaire ou l'emprise mentale, mais seulement l'abus frauduleux de l'état de faiblesse d'une personne placée en situation de sujétion psychologique ou physique.

Discussion

Qu'est-ce qui provoque et justifie l'attitude sectaire, et toutes les sectes sont-elles dangereuses ?

Au plan social, la réponse à la seconde question est négative. Les sectes participent au besoin de croire, à la liberté de conscience et de religion. Seules les dérives sectaires sont dangereuses.

Pourquoi certaines personnes sont-elles attirées par les sectes, même les sectes dangereuses ? Voici certainement, sur le plan philosophique la question la plus intéressante.

L'explication la plus couramment avancée est un besoin spirituel, dans le contexte d'une société trop matérialiste. Notre société n'offrirait plus, avec ses religions traditionnelles et le recul des églises, une réponse appropriée à un besoin de transcendance. Le rapport Vivien souligne « le désarroi dans lequel l'évolution de notre société plonge nombre de nos contemporains, prêts à se laisser abuser par l'apparente spiritualité d'un discours dont ils ont l'illusion qu'il peut apporter la réponse à leurs attentes ».

Dans le même ordre d'idées, le besoin de contact et de chaleur humaine trouverait là

un moyen de se satisfaire par rapport à une société réduisant l'être humain au rang de marchandise, de robot ou d'unité de production.

Autre motivation avancée : le retour au « paradis perdu », sorte de nirvana rappelant la situation du fœtus dans le ventre de sa mère, situation d'irresponsabilité dans laquelle on est totalement pris en charge. Faut-il rattacher ces comportements à la théorie de la servitude volontaire de La Boétie ?

D'autres enfin signalent des failles psychologiques chez les adeptes des sectes : animus défaillant, manque d'estime de soi, peur de s'affirmer, etc.

Le besoin de croire en un gourou providentiel, qui a l'avantage de décharger les adeptes des choix difficiles, provoque le sentiment de sécurité. Et n'oublions pas que Maslow classe le besoin de sécurité (ici psychologique) immédiatement après les besoins physiologiques, car il estime que ce besoin est essentiel.

Mais j'évoquais au début de cette discussion le besoin de croire. Qu'en est-il exactement ?

Il convient tout d'abord de définir ce concept.

La *croissance* se différencie de la *certitude*.

On affirme quelque chose avec certitude lorsqu'on peut avancer des preuves. La certitude est le résultat d'un raisonnement logique, déductif. La certitude se fonde sur le savoir.

La croissance est d'une autre nature. Elle se fonde sur l'impression, le sentiment, l'intuition, l'absence de preuves, voire aussi parfois sur le dogme. Elle est bien le contraire de la certitude. Dans le fond, il faut bien l'avouer, *on croit parce qu'on ne sait pas*.

Entre ces deux concepts extrêmes, je placerai « la croissance raisonnable ». Dans cette hypothèse, on croit sur la base d'indices (et non de preuves). Mais ces indices ne sont pas déterminants et ils peuvent être trompeurs. Par exemple, en droit pénal, le code énonce la notion « d'indices graves et concordants », qui conduisent à la mise en examen par le juge, mais qui ne sont pas suffisants pour entraîner la condamnation. L'enquête se poursuivra, et apportera les preuves, et donc la certitude de la culpabilité.

La croissance donc est éminemment subjective. C'est une affaire personnelle.

C'est le domaine par excellence de l'affectif, du passionnel, de tout ce que nous ne maîtrisons pas en nous.

C'est sans doute une des caractéristiques propres de l'être humain, aussi importante que la pensée, la parole, l'humour, la raison... La croissance, notion ambivalente, participe à la fois de la dignité de l'être humain, comme aussi parfois de sa perte. Dignité lorsqu'elle suscite un élan vers la transcendance, perte, lorsqu'elle l'entraîne l'être vers l'aliénation, la dépendance, voire la barbarie (idéologie nazie).

Il est probable que nous croyons tous en quelque chose, en quelques idées forces. Peut-il exister des humains qui ne croient vraiment en rien ?

La croissance n'a pas que des aspects négatifs : grâce à elle, nous pouvons avoir de l'espoir pour l'avenir, et de ce fait, elle est vraiment indispensable pour les humains.

Parmi les choses auxquelles ont cru, il y a bien sûr les religions, mais aussi les idées politiques, toutes les grandes et belles idées humanistes, les droits de l'Homme, la laïcité, la famille, l'amour sous toutes ses formes...

Il y a des croyances plus prosaïques : on croit dans le pouvoir, dans l'argent, dans la force, dans la chance au loto ou dans la réussite de son club de foot préféré.

Et des croyances négatives : peur de l'avenir, crainte du mauvais sort ou de la

malchance, les peurs sont innombrables.

Il est impossible d'énumérer toutes les croyances, la liste serait infinie.

C'est donc vraiment un besoin fondamental, rattaché au besoin de sécurité, (ou au sentiment d'insécurité pour les croyances négatives).

Mais pourquoi le fait de croire nous apporterait-il la sécurité (psychique) ?

Les différentes religions semblent d'accord pour dire que Dieu a accordé à l'Homme le libre arbitre. Autrement dit, la liberté totale. Pour ceux qui n'adhèrent pas à une religion, on dira que cette liberté a été accordée par la Nature, ou par le principe créateur, peu importe.

On a déjà longuement discuté pour savoir ce que recouvrait le concept de liberté humaine. Même s'il existe de nombreux obstacles à la liberté totale de l'Homme, il dispose cependant d'une certaine liberté.

On peut admettre ce fait comme étant certain, et si l'on n'est pas convaincu, il suffit d'observer la diversité des comportements humains dans le monde ! Preuve s'il en fallait de l'infinie variété des choix possibles.

Mais cette liberté a des conséquences. Si nous sommes libres, nous sommes responsables de nos décisions et de nos actes, de nos choix et de leurs conséquences. Responsabilité écrasante.

Alain Ehrenberg et Jacques Salomé dans leurs livres *La fatigue d'être soi* et *Le courage d'être soi*, dénoncent par exemple le poids énorme du culte de la performance dans notre société. La liberté, longtemps présentée comme le bien suprême, provoquerait chez certains l'angoisse de l'échec, en face de la multiplicité des choix, et de la nécessité de réussir et de s'engager à fond dans la vie, au risque de se tromper.

Si l'être humain adopte autant de croyances, parfois si « raisonnables » ou bien tellement loufoques, en tout cas tellement rassurantes, est-ce parce qu'il est incapable de supporter sa liberté et l'incertitude qui en découle ?

L'être humain peut-il accepter qu'on lui affirme qu'il va mourir un jour ? Les humains se comportent en effet dans leur quotidien comme s'ils étaient immortels. Ils vivent dans « la fiction d'immortalité ».

L'être humain peut-il supporter le fait que sa vie n'a d'autre sens que celui qu'il est capable de lui donner ?

Ou bien a-t-il besoin du réconfort de croyances qui viennent le sécuriser et le rassurer ?

Dans un premier temps, Jean-Paul Sartre, a déduit de l'observation de sa célèbre racine de marronnier que la vie était absurde. Mais lorsqu'il a constaté que le régime soviétique était un échec économique et démocratique, il a fait œuvre d'espoir et de croyance en déclarant : « Il ne faut pas désespérer Billancourt ».

Même ce grand penseur ne pouvait supporter l'idée de l'absurdité fondamentale de la vie, et l'absence d'espoir.

Souvent, la croyance vient s'opposer au raisonnement logique. Après un accident d'avion, nous avons tendance à considérer que vraiment, ce moyen de transport est dangereux. Un de mes voisins était tétanisé à l'idée de prendre l'avion, mais il est allé en voiture à l'aéroport situé à 150 km, sans craindre le moins du monde un accident de la route. Il sait pourtant que les statistiques n'ont jamais démenti le fait que la voiture est plus dangereuse que l'avion.

Pourquoi donc notre cerveau n'est-il pas capable de replacer une croyance à sa juste place, surtout lorsqu'elle est erronée ?

Notre cerveau est-il toujours capable de raisonner logiquement ?

Damasio, dans son livre *L'erreur de Descartes*, nous explique que le cerveau de l'homme s'est formé pendant des millions d'années à partir des perceptions opérées par les cinq sens. Les informations transmises par les sens créent des émotions, positives ou négatives. Et il ajoute : « c'est ce qui fait la beauté de l'émotion au cours de l'évolution : elle confère aux êtres vivants la possibilité d'agir intelligemment sans penser intelligemment. Le raisonnement effectue la même chose que ce qu'accomplissent les émotions, mais de manière à ce que nous le sachions. Il nous donne la possibilité de penser intelligemment avant d'agir intelligemment, et aussi de déterminer que les émotions nous poussent parfois dans des voies contre productives. »

En d'autres termes, souvent, notre cerveau sait analyser les émotions et prend des décisions sans que nous ayons besoin de penser. Par exemple, réagir avec un comportement d'attaque en face du danger ou de fuite, mais aussi adopter une croyance, même si elle est invalidée par la logique...

Depuis des temps immémoriaux, beaucoup de nos actions se passent du raisonnement et de la conscience...

Dans un contexte un peu différent, dans son livre *Comment devient-on amoureux ?*, Lucie Vincent affirme qu'à la suite d'une émotion très forte (l'état amoureux), « les parties du cerveau qui généralement font preuve de beaucoup de discernement sont mises en veilleuse pour qu'on ne puisse pas juger trop sévèrement quelqu'un avec qui on est destiné à faire un bout de chemin ».

La partie du cerveau qui permet le raisonnement logique est « déconnectée »... pour les besoins de la reproduction.

La vie est angoissante. La peur qui nous tenaille en permanence en face de la mort et de l'absurdité de la vie suscite l'adhésion à des croyances rassurantes. Notre cerveau préfère sans doute accepter ces croyances, par nature incertaines, laissant de côté une analyse logique des réalités.

Ces différents processus ne sont-ils pas à l'œuvre dans le phénomène sectaire ?

En ce qui concerne les sectes, si surgit un gourou de bonne facture, répondant à toutes nos inquiétudes, nous offrant un espace factice de chaleur humaine, un lieu préservé de la dure lutte pour la vie, endossant à notre place la responsabilité des choix et s'installant comme notre guide moral permanent, au besoin gérant nos finances à son profit (mais pour notre bien !), pourquoi ne pas nous décharger nous-mêmes du poids de notre liberté? Pourquoi ne pas croire en lui ? Et vendre notre âme au diable ?

II) Synthèse de la discussion (Laure)

A La question controversée de la définition d'une secte

D'après l'introduction, la définition de la secte et ses possibles dérives dangereuses est si large que l'on pourrait l'utiliser dès lors qu'il y a un rassemblement d'hommes dans un parti politique, une association, un syndicat,... On se heurte à des problèmes de définition. C'est l'expression de la limite de la pensée de ne pas pouvoir exactement nommer, ni définir.

L'être humain est souvent sectaire. C'est quelqu'un qui dit : « Voilà comment on

doit penser, marcher. Pour ton bien ». On impose à sa famille, à son épouse/époux, ses enfants pour les mener vers quelque chose. Quand on naît, on naît dans une famille, on vous insuffle une éducation et déjà c'est la première manipulation. Ado, on réagit contre. Qui peut dire qu'il a une pensée libre ? On est attaché à toutes les racines qui nous tiennent. On peut être manipulé et se croire libre. C'est la peur de la perte de liberté, d'être amené là où on ne le souhaite pas.

Quand l'influence devient-elle de la manipulation ?

La manipulation prend en compte son propre intérêt par rapport à celui de l'autre, et lui porte un préjudice ; alors que l'influence prend en compte l'intérêt de l'autre.

Le gourou exerce un pouvoir de fascination, s'appuie sur les peurs des hommes, et étend son charisme sur les adeptes. Il fait figure de cadre autoritaire qui rassure les gens.

Toutes les religions sont des organisations qui manipulent l'être humain., le privant de sa liberté de penser. Mais elles se présentent comme des anges.

Autre grande secte, qui se présente en blanc, et que l'on ne soupçonne pas, selon un participant : la médecine manipule tous les hommes, elle les touche de la naissance à la mort. Elle nous écarte des moyens de ne pas arriver aux maladies. En anglais, médicament est traduit par « drug ».

Du temps de Louis XIV, les économistes étaient considérés comme une secte, « une secte qui rabâche un discours hermétique et fumeux. On les respecte parce que l'on n'y comprend rien. La secte révère les mots abscons, l'abstraction et les chiffres. On opine à ses contradictions. » Bernard Maris, *Houellebecq économiste*.

Toute croyance est potentiellement sectaire. Si je crois en quelque chose, c'est la vérité pour moi et je veux souvent la faire partager. Il est nécessaire d'établir une distance critique par rapport à sa croyance.

La science ne se développe que parce qu'on croit en la raison. Peut-on échapper à la croyance ? Est-ce la raison qui nous fait sortir de l'ignorance ?

La secte est liée à la croyance inhérente à l'homme, mais elle ne doit pas avoir quelque chose contre les hommes.

On peut voir des sectes partout, car la définition est très large. Elle pose le problème de la conviction, de la croyance. Jusqu'à quel point peut-on être tolérant face à ceux qui ont des convictions autres ?

Pour éviter de s'enfermer dans la définition, on s'en tiendra aux phénomènes sectaires religieux : un groupe prétend détenir une vérité et refuse qu'il y en ait plusieurs, ce qui isole et peut créer un dommage à autrui.

C'est à partir de ses dérives qu'on définit une secte.

La secte induit un phénomène d'isolement :

on peut y entrer mais on peut en sortir difficilement ;

on est en rupture avec les autres ;

on est dans l'entre soi : on se reconnaît entre soi et on le cultive ;

on passe par le langage, le rituel partagé dans la communauté ;

la secte exerce un phénomène d'attraction et de répulsion ;

on estime détenir la vérité et on se sent de ce fait supérieur.

L'autre étant exclu, il n'est pas question pour celui qui appartient à la secte de se confronter à d'autres points de vue, de discuter. On adhère à des choses peu ou pas raisonnables, extravagantes. Ce n'est pas un monde partageable, mais on recherche des adeptes pour adhérer. Le degré d'adhésion est absolu. Il n'y a pas d'espace de réflexion ni de distance entre ce que je crois et le raisonnement, on ne laisse pas de

place à l'incertitude.

Remarques :

- On nomme secte un groupe minoritaire, ce qui met en danger un groupe majoritaire. La religion chrétienne, perçue au début comme une secte, s'est imposée peu à peu. Il s'est agi de s'insurger contre les pensées uniques, une orthodoxie qui essaie de faire disparaître les petites chapelles.
- De l'intérieur, on ne se qualifie pas de secte, elle est menée par un "gourou" qui a son pseudonyme, qui a la place de Dieu.
- Une secte peut comporter un petit nombre uni par la qualité, pas par la quantité ou être un grand groupe, un groupe dominant.
- Des religions aux USA sont considérées comme des sectes en France.

B) Les sectes sont-elles bénéfiques ou dangereuses ?

La secte n'est jamais là où l'on croit.

Elle peut être facteur de renouveau, d'évolution. Elle n'est pas forcément prosélyte et peut permettre de changer le monde, de vivre son utopie.

Dans un pays laïc, on condamne les sectes ; il existe d'ailleurs une liste des sectes. La lutte contre les sectes présente des limites et des dérives, notamment des erreurs manifestes d'appréciation, à cause de projection et d'instrumentalisation. Les sectes sont vues comme des éléments qui perturbent l'ordre établi, un courant souterrain qui travaille. A l'intérieur du christianisme, il y a eu des conflits permanents entre les différents courants, avec d'autres interprétations, d'autres écritures. Saint Augustin, notamment, a longtemps combattu le donatisme, un schisme qui divisa l'Église en Afrique, pendant trois siècles.

Au nom de la lutte contre les sectes,

on s'érigeait en juge et condamnait des femmes à la sorcellerie ;

on stigmatise des gens, les musulmans, les gens formés au Pakistan : bloqué par les renseignements, un ingénieur musulman est refusé comme aumônier à la prison.

Une laïcité « intégriste » devient une secte et on condamne des gens, des associations à être des sectes. Elle sacralise la liberté, qui n'existe pas totalement. On peut tolérer différentes religions et l'Etat peut participer à la construction des mosquées et avoir le contrôle sur la formation des imams.

Diaboliser des groupes, en les présentant comme des sectes, est dangereux. En séparant la religion et le rationnel, les croyances et le raisonnement, on crée des mouvements sectaires religieux. Au nom de la laïcité, on ne définit pas les sectes, on pointe les dérives. La position française sur la laïcité est particulière et originale. La loi 1905 n'est pas exempte de contradictions. L'origine des plus grandes infractions, on les retrouve dans la religion judéo-chrétienne.

L'homme est un animal social. La forme du regroupement et ses finalités posent question. Où commence-t-elle ? Où s'arrête-t-elle ?

A l'extérieur des groupes minoritaires qui proposent d'autres modèles, certains réussissent et s'imposent à la société et d'autres ne sont pas considérés comme des réussites, comme l'intégrisme.

La notion de réussite est différente selon que l'on est à l'intérieur ou à l'extérieur du système.

Ces groupes ont la volonté de faire évoluer un corps social et sont donc nécessaires pour que la société évolue. Elle peut apporter une vie meilleure. Une société qui n'évolue pas se sclérose et porte sa propre fin.

Parmi les sectes très à la mode, le « mindfulness », qui repose sur la méditation, apprend à développer un regard sur son état de conscience pour l'améliorer et être plus dans l'ici et maintenant.

La secte est une forme de manifestation de la créativité propre à l'homme.

On peut être minoritaire et avoir raison. On n'a pas raison parce qu'on est les plus nombreux. Chacun a ses certitudes, veut dire son point de vue, mais aucune demande n'est faite aux autres de dire ce que l'on pense. Qui est le sectaire ? Ceux qui sont à l'extérieur et critique sont sectaires.

Le sectaire n'est pas toujours dangereux, les sectes sont admissibles si elles respectent la loi de l'Etat et les droits des individus. C'est la loi de l'Etat qui doit prévaloir, et la secte ne doit pas s'en prendre aux individus. Lors du passage à l'acte, la secte peut être considérée comme dangereuse.

Une secte obéit à une loi interne qui peut être considérée comme supérieure à toutes lois externes.

Antigone estime la loi divine supérieure à la loi de l'Etat et malgré l'interdiction du roi, elle recouvrira de terre le corps de son frère pour lui offrir une sépulture.

Le discernement et la culture du dialogue sont les remparts contre les phénomènes sectaires. Le doute est une arme nécessaire pour accompagner la conviction, la foi. Il faut croire et douter en même temps.

« Le Christ n'était pas venu pour prêcher une nouvelle religion mais pour prêcher une nouvelle vie » (Mère Térésa).

III) Régulation et décisions pour la suite

Samedi 3 octobre : « Concurrence et coopération » (Patrice Padilla)

Samedi 7 novembre : « L'indignation » (Gérard)

Samedi 19 décembre : « Le mythe de la croissance » (Daniel)

Autres propositions - La décadence - Les limites - Vérité et intérêt - La sagesse - L'apolitisme...

Annexe - Textes de participants

La secte, c'est étymologiquement ce qui (se) coupe (secare) : un individu de sa famille, un individu de lui-même, et un groupe de la société. C'est cette sécession qui est dangereuse pour le vivre ensemble, qu'elle divise, et pour la démocratie, si elle se considère (par la référence à du transcendant divin ou profane), au-dessus des lois de la République.

Ce qui est dangereux dans l'attitude sectaire, c'est de se couper de toute discussion, de toute critique, et donc de toute évolution possible de la (sa) pensée. C'est le dogmatisme, une culture de la réponse définitive, de la mort de la recherche, un rapport anhistorique, non critiqué et non criticable à la possession de La Vérité. Le refus de tout dialogue, de toute mise en question de certains points tenus pour intangibles car sacrés, objets par exemple d'une révélation ininterprétable (intégrisme religieux), ou d'une idéologie messianique (ex. : le communisme). Pour

le sacré, il n'y a que sens unique (signification et direction), référence incontournable et révérence obligée, de par sa verticalité, son absoluté, son anhistoricité, à laquelle s'opposent l'horizontalité de la discussion et la relativité des croyances et des opinions. Le sectaire n'admet pas le pluralisme qui menace sa sécurité, relativise son absolu, sécularise sa transcendance, historicise et subjectivise sa croyance, cultive la subversion de toute question...

Michel

Est sectaire la personne/l'organisation se réfugiant dans une idéologie apparaissant comme radicale par rapport au conformisme ambiant.

Une attitude sectaire consiste à éviter la confrontation/contradiction avec d'autres personnes/organisations sur des sujets sociétaux/spirituels/philosophiques etc.

Problème de :

- intolérance - fermeture d'esprit ;
- intégrisme/fanatisme/radicalisme ;
- remise en cause des fondements reconnus, acceptés d'une société ;
- recherche d'une vérité absolue illusoire et dangereuse ;
- perte/recherche d'un lien social ;
- manipulation (malveillance) versus influence (bienveillance).

Secte officielle / Secte officieuse

Pensée unique (dogmatisme officiel) versus pensée plurielle (hétérodoxie).

Vérité instituée (intérêt de la majorité) versus « mensonges » (d'une minorité) ?

Monopole de la vérité ? / Vérités partielles et partiales.

Constitution de chapelles/concurrence d'idées (manière d'appréhender la vie).

Menaces au sein d'une société démocratique tolérant la diversité d'opinions : dérives sectaires éloignées des idéaux classiques (justice, liberté, etc.).

Peut-on protéger un membre de la société « détenu dans un groupuscule sectaire » contre sa propre volonté (ingérence sociale) ?

Caractère arbitraire de la dénomination 'aspect sectaire.

Qui a intérêt (est habilité) à déclarer/ proclamer que telle ou telle organisation relève de sectarisme (embrigadement/endocritement/manipulation) ou pas ?

Qui peut trancher sur le degré de sectarisme (hard/soft) ? Quelle est la méthode ?

Protection d'un statut : la vérité officielle permet de s'octroyer les faveurs du régime et d'attirer un grand nombre de sympathisants (membres, clients, adeptes etc.).

Répartition des parts de marché (spirituelle, politique, philosophique, etc.) /contexte de concurrence des modes de pensée.

Aspect très subjectif : partisan.

Qui définit les contours d'une secte ? Y-a-t-il consensus ?

Par définition la « prétendue secte » est vilipendée de l'extérieur et encensée de l'intérieur.

Patrice